

Parcours aux études postsecondaires disponibles aux personnes apprenantes adultes de l'Ontario



Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO)

- Personnes apprenantes adultes ayant initialement été inscrites dans une école secondaire de l'Ontario avant 1999
- Résident.e de l'Ontario
- Les personnes apprenantes adultes relevant de ces types de diplômes peuvent choisir de faire évaluer leurs acquis antérieurs dans le cadre de la reconnaissance des acquis (RDA) pour les personnes apprenantes adultes.

- Personnes apprenantes adultes ayant initialement été inscrites dans une école de l'Ontario entre 1999 et 2024
- Résident.e de l'Ontario
- Personnes apprenantes provenant d'autres provinces
- Les personnes apprenantes adultes relevant de ces types de diplômes peuvent choisir de faire évaluer leurs acquis antérieurs dans le cadre de la reconnaissance des acquis (RDA) pour les personnes apprenantes adultes.

- Personnes apprenantes adultes ayant initialement été inscrites dans une école secondaire de l'Ontario à compter de septembre 2024
- Résident.e de l'Ontario
- Personnes apprenantes adultes nouvellement arrivées en Ontario à compter de septembre 2027.

Diplôme d'études secondaires (DES)

- Entrée à l'école secondaire avant 1984
- 27 crédits
- 13 obligatoires
- 14 au choix
- Des équivalences peuvent être reconnues en fonction de la maturité, de la formation en apprentissage, des études postsecondaires ou d'études suivies à l'extérieur de la province. Quatre crédits finaux de niveau supérieur doivent être obtenus

Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) (selon le curriculum OS:IS)

- Personnes inscrites entre 1984 et août 1999
- 30 crédits
- 16 obligatoires
- 14 au choix
- Des équivalences peuvent être reconnues en fonction de la maturité, de la formation en apprentissage, des études postsecondaires ou d'études suivies à l'extérieur de la province. Quatre crédits finaux de niveau supérieur doivent être obtenus.

Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) de 1999 (dans le cadre des écoles secondaires de l'Ontario – ESO)

- Personnes inscrites entre septembre 1999 et août 2024
- 30 crédits
- 18 obligatoires, 12 au choix
- Y compris : l'exigence en matière de littératie, les 40 heures de service communautaire et l'exigence d'apprentissage en ligne pour l'obtention du diplôme
- Des crédits équivalents peuvent être accordés par reconnaissance des acquis (RDA) pour les personnes apprenantes adultes, jusqu'à un maximum de 26 crédits
- 16 crédits (RDA antérieurs) obtenus par des évaluations des acquis de la 9^e et de la 10^e année
- 10 crédits équivalents de niveau supérieur obtenus par équivalence ou par évaluation de défi (11^e et 12^e année)
- 4 crédits finaux de niveau supérieur doivent être obtenus à la suite du processus d'évaluation

Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) 2025 (dans le cadre des ES)

- Personnes inscrites à l'école secondaire en septembre 2024
- 30 crédits
- 17 obligatoires, 13 au choix
- Y compris : l'exigence en matière de littératie, les 40 heures de service communautaire et l'exigence d'apprentissage en ligne pour l'obtention du diplôme
- Des crédits équivalents peuvent être accordés par reconnaissance des acquis (RDA) pour les personnes apprenantes adultes, jusqu'à un maximum de 26 crédits
- 16 crédits (RDA antérieurs) obtenus par des évaluations des acquis de la 9^e et de la 10^e année
- 10 crédits équivalents de niveau supérieur obtenus par équivalence ou par évaluation de défi (11^e et 12^e année)
- 4 crédits finaux de niveau supérieur doivent être obtenus à la suite du processus d'évaluation

- Les cours dispensés par le conseil scolaire s'inscrivent dans le cadre de programmes de cours de jour pour adultes, de cours du soir pour adultes ou de formation continue
- Les cours du TVO ILC se déroulent en ligne
- La prestation par les écoles privées est offerte moyennant des frais

- Tout adulte pouvant prouver qu'il a suivi un programme d'études postsecondaires au Canada, qu'il s'agisse d'un grade, d'un diplôme ou d'un programme d'apprentissage, peut être admissible à un maximum de 30 crédits et à un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO)

APPRENTISSAGE

COLLÈGE*

UNIVERSITÉ*

Accès carrière études (ACE)

- 18 ans ou plus
- Résident.e de l'Ontario
- Autorisé.e à travailler en Ontario
- Ne détenant pas de permis d'études pour étudiants internationaux
- Ne fréquentant pas une école secondaire
- Avec ou sans diplôme d'études secondaires

Cours et certificat du programme ACE

- Les cours du programme ACE sont équivalents aux cours de 12^e année de préparation au collège dans le système scolaire secondaire de l'Ontario.
- Les cours du programme ACE peuvent servir à satisfaire aux exigences d'admission propres aux cours de 11^e et 12^e année pour l'admission à des programmes collégiaux menant à un certificat ou à un diplôme
- Les cours ACE équivalents à la 12^e année comprennent les communications (anglais/français), les sciences et les mathématiques
- Suivre uniquement les cours requis pour satisfaire aux exigences d'admission, ou suivre quatre cours (communications, mathématiques et deux autres) afin d'obtenir le certificat ACE équivalent à la 12^e année
- Pour l'inscription à un programme d'apprentissage en Ontario, le certificat ACE est reconnu comme équivalent à la 12^e année

- Offerts en salle de classe par les collèges publics de l'Ontario dans plus de 80 emplacements
- Communiquer avec le collège de votre choix pour connaître les lieux et les horaires
- Offert gratuitement aux personnes admissibles
- Également offert entièrement en ligne par l'entremise du programme « ACE Distance »

APPRENTISSAGE
COLLÈGE*

Statut des personnes apprenantes adultes

- 19 ans ou plus
- Aucun diplôme d'études secondaires ni équivalent
- D'autres critères peuvent varier selon les collèges publics et les établissements autochtones

Test pour les étudiantes et étudiants adultes

- Offert dans la plupart des collèges pour des programmes d'études
- Les domaines évalués peuvent comprendre l'anglais/le français et les mathématiques
- D'autres domaines peuvent également être évalués selon le collège et le programme
- Les tests utilisés peuvent varier d'un collège à l'autre
- Les collèges déterminent les résultats requis
- Les personnes apprenantes adultes doivent satisfaire aux exigences d'admission propres au programme
- Les personnes n'ayant pas réussi le test peuvent être autorisées à le reprendre après une période d'attente et peuvent également être orientées vers un programme
- ACE en vue d'une préparation plus approfondie ou une formation d'appoint
- Des frais peuvent être exigés pour le test

- Communiquer avec le bureau des admissions de chaque collège afin de déterminer la disponibilité et le processus
- Soumettre une demande d'admission au collège par l'entremise du Service de demande d'admission aux collèges de l'Ontario (OUAC) et s'identifier comme « candidate ou candidat adulte »

COLLÈGE*

Certificat canadien d'éducation des adultes (CCEA) – anciennement GED

- 18 ans ou plus
- Résident.e de l'Ontario depuis au moins 6 mois
- Ne fréquentant pas l'école secondaire
- Pas de diplôme d'études secondaires

CCEA

- Disponible en français et en anglais
- Il est composé de cinq tests :
 - Lecture
 - Écriture
 - Mathématiques
 - Sciences
 - Études sociales
- Obtenir un certificat d'équivalence du secondaire de l'Ontario
- Ne répond pas à toutes les conditions d'admission spécifiques aux programmes collégiaux
- N'est pas accepté aux fins d'admission par les universités publiques de l'Ontario
- Pour l'inscription à un programme d'apprentissage en Ontario, le CCEA est reconnu comme équivalent à la 12^e année
- La préparation au CCEA peut être offerte par des organismes locaux d'éducation des adultes
- Des guides de préparation au CCEA sont également offerts aux fins d'autoapprentissage
- Des frais peuvent être exigés pour le test

- Faire une demande pour passer les tests du CCEA par l'entremise du site Web du Centre d'études indépendantes
- Les tests du CCEA sont administrés en ligne par le Centre d'études indépendantes dans plus de 40 emplacements

COLLÈGE*